



**RÈGLEMENT DU JEU**  
**« 1 DOSSARD GRATUIT POUR LES COURSES**  
**ENTRE DHUIS ET MARNE »**

### **ARTICLE 1 – ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU**

L'association Courir Avec Pomponne, dont le siège social est situé au 1 rue du Général Leclerc à POMPONNE (77400), organise un jeu intitulé « 1 DOSSARD GRATUIT POUR LES COURSES ENTRE DHUIS ET MARNE » dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

Le jeu se déroulera lors du Vitalsport organisé par le magasin Décathlon de Claye Souilly, le samedi 11 septembre 2021 de 9h30 à 18h30 et le dimanche 12 septembre 2021 de 10h00 à 17h30.

### **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU**

Le jeu est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans à l'exclusion de toutes les personnes adhérentes de l'association.

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement disponible sur le site et sur demande par mail auprès de l'association ([dhuismarne@gmail.com](mailto:dhuismarne@gmail.com)).

Le jeu est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même prénom et même adresse mail). La participation au jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS DU JEU**

Ce jeu se déroule sur le stand de l'association installé au Vitalsport de Claye Souilly aux dates et heures indiquées dans l'article 1.

Pour valider sa participation, chaque participant doit :

1. Réaliser préalablement un test de découverte du tapis de course mis gracieusement à disposition des visiteurs et géré par l'association.
2. S'inscrire ensuite en précisant, de façon lisible et exploitable, ses coordonnées (Nom, prénom, adresse mail) sur le formulaire mis à sa disposition au stand tenu par l'association.

Un 1<sup>er</sup> tirage au sort sera effectué le samedi 11 septembre à 18h40 pour les participants sur cette journée (samedi) et un autre le dimanche 12 septembre à 17h40 pour les participants sur cette journée (dimanche).

## **ARTICLE 4 – DOTATIONS**

Quatre (4) dossards seront offerts le samedi 11 septembre et quatre (4) dossards seront offerts le dimanche 12 septembre.

Chaque dossard donnera droit, au choix, à la course nature de 15 km ou au trail de 22 km.

A noter que le dossard offert dispense uniquement des coûts d'inscription. Celle-ci sera obligatoirement en version papier. La remise officielle du dossard est subordonnée au respect du règlement des courses applicables à tous les participants et disponible sur le site de l'association ([www.couriravecpomponne.com](http://www.couriravecpomponne.com)).

## **ARTICLE 5 – REMISE DES DOTATIONS**

L'organisateur du jeu contactera uniquement les gagnants tirés au sort, uniquement par mail, dans le courant de la semaine du 13 au 18 septembre 2021. L'organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant en raison de coordonnées mal renseignées.

Il les informera de leur dotation et des modalités à suivre pour en bénéficier.

La dotation devra être transformée en inscription officielle au plus tard le samedi 16 octobre 2021. A défaut, le gagnant sera déchu de son lot et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit.

## **ARTICLE 6 – UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu bénéficient auprès de l'organisateur, d'un droit d'accès, de rectification (c'est à dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de gestion du jeu et sont indispensables pour participer à celle-ci.